Futur simple

Le futur, comme son nom l'indique, exprime un temps. Sur la ligne du temps : passé - présent - futur, le futur indique que l'action qu'exprime le verbe se déroulera plus tard (*Il mangera tout à l'heure*).

Le futur appartient au mode indicatif, celui-ci est le mode du fait, de la certitude, de la déclaration, du jugement, de la croyance, etc. A l'intérieur de ce mode, le futur indique diverses situations par rapport au temps de l'action.

• • 1. le futur simple (Nous paierons. Vous apprécierez) indique un fait à venir au moment de la parole (La semaine prochaine nous partirons en congé).

Il s'utilise parfois à la place de l'impératif qui lui aussi concerne le futur (Sortez! Vous voudrez bien sortir.).

On l'emploie à la place du présent de l'indicatif pour atténuer l'expression (Je vous demande de régler votre dette. Je vous demanderai de régler votre dette).

2. le futur antérieur : indique qu'une action sera passée lorsqu'une seconde arrivera (Dès que tu auras fini, nous partirons) ou qu'une action sera passée dans le futur (A ce moment-là, il aura fait des progrès). Il s'utilise aussi pour atténuer l'expression ou pour indiquer, dans un renversement de temps, le caractère pittoresque, exceptionnel, d'un fait déjà accompli (C'est impossible! Vous aurez mal compris. Nous sommes perdus, c'est le concierge qui nous aura vendus).

Passé

Sur la droite du temps le verbe peut indiquer que l'action qui se passe au moment de la parole se déroule dans le **passé**, le **présent** ou le **futur**.

Cette précision temporelle est donnée, soit par rapport au moment de l'écriture ou de la parole, soit par rapport à une indication de contexte (*hier, la semaine prochaine, etc.*), soit par rapport à un autre verbe de la phrase. On parle parfois de **temps absolu** quand l'action est datée par rapport au moment de la parole et de **temps relatif** lorsqu'elle est datée par rapport à un autre événement.

Les temps du passé sont :

- **imparfait** (*je mettais*): indique un fait se déroulant dans le passé mais n'offrant d'intérêt ni par son origine, ni par sa fin (voir aussi, plus précisément, imparfait);
- passé simple (je mis): exprime un fait entièrement achevé dans le passé;
- passé composé (ou passé indéfini) (*j'ai mis*): exprime un fait entièrement achevé dans le passé mais pouvant avoir, avec le moment où l'on parle, quelques relations;
- plus-que-parfait (*j'avais mis*) : exprime un fait achevé par rapport à un autre fait lui aussi passé;
- **passé antérieur** (*j'eus mis*): exprime un fait accompli, soit par rapport à un autre fait passé, soit par rapport à un complément de temps situant une marque dans le passé (la semaine dernière, hier...).

Plus-que-parfait

Le plus-que-parfait est un temps du mode indicatif et du mode subjonctif. Le plus-que-parfait indique un fait **passé** (c'est donc un temps du passé), ce fait est **antérieur** à un autre fait, passé lui aussi. Peu importe le délai écoulé entre les deux faits.

Dès l'ouverture de la porte nous avions compris. Dès l'année 1968, cela fait maintenant près de trente ans, nous avions compris.

Lorsque le fait au plus-que-parfait est en rapport avec un fait décrit par un second verbe, celui-ci est à l'imparfait, au passé simple, ou au passé composé.

Il venait une bonne odeur de soupe car la maîtresse de maison avait commencé le repas.

Il crut que nous étions d'accord car nous avions souri à ses propositions.

Le plus-que-parfait s'utilise parfois dans une volonté d'atténuation en rejetant dans le passé un fait présent.

On sonne. J'ouvre la porte, et vois Pierre qui me dit : "j'étais venu vous rappeler votre promesse".

Après un "si" conditionnel, on emploie obligatoirement le plus-que-parfait si le fait est dans le passé.

Si tu m'avais prévenu, je ne serais pas parti.

Remarquez que le verbe de la principale est au passé du conditionnel.

Le plus-que-parfait a un temps surcomposé, peu employé, et la plupart du temps, uniquement si le verbe de la principale est lui-même au plus-que-parfait.

S'il lui avait eu fait visiter un lieu qu'il connaissait, il lui aurait dit.

Futur

Le futur, comme son nom l'indique, exprime un temps. Sur la ligne du temps : **passé - présent - futur**, le futur indique que l'action qu'exprime le verbe se déroulera plus tard (*Il mangera tout à l'heure*).

Le futur appartient au mode indicatif, celui-ci est le mode du fait, de la certitude, de la déclaration, du jugement, de la croyance, etc. A l'intérieur de ce mode, le futur indique diverses situations par rapport au temps de l'action.

• • 1. le futur simple (Nous paierons. Vous apprécierez) indique un fait à venir au moment de la parole (La semaine prochaine nous partirons en congé).

Il s'utilise parfois à la place de l'impératif qui lui aussi concerne le futur (Sortez! Vous voudrez bien sortir.).

On l'emploie à la place du présent de l'indicatif pour atténuer l'expression (Je vous demande de régler votre dette. Je vous demanderai de régler votre dette).

2. le futur antérieur : indique qu'une action sera passée lorsqu'une seconde arrivera (Dès que tu auras fini, nous partirons) ou qu'une action sera passée dans le futur (A ce moment-là, il aura fait des progrès). Il s'utilise aussi pour atténuer l'expression ou pour indiquer, dans un renversement de temps,

le caractère pittoresque, exceptionnel, d'un fait déjà accompli (C'est impossible! Vous aurez mal compris. Nous sommes perdus, c'est le concierge qui nous aura vendus).

Tous ces temps donnent lieu à des entrées que vous pouvez consulter en cas de besoin.

Conditionnel

Le conditionnel est un mode du verbe, c'est une façon de concevoir et de présenter l'action. Le conditionnel présente l'action (au sens large) qu'indique le verbe, comme éventuelle ou dépendante d'une condition - exprimée ou non.

Il viendrait si nous l'invitions. Il mangerait trop.

Il peut marquer :

- un fait futur et possible à certaines conditions. (S'il me le demandait, j'irais);
- un fait présent ou même passé qui ne s'est pas réalisé. (S'il était grand il serait plus fort que toi).

En dehors des cas d'emploi stricts, on utilise souvent le conditionnel pour atténuer une affirmation (Je voudrais encore un peu de café. Il y aurait eu une crise importante dans le groupe). Il exprime parfois l'indignation ou l'étonnement (Quoi ! Vous vous dédiriez pour si peu!). Il indique encore un fait imaginaire, à la manière des enfants (Tu serais le gendarme et moi je serais le voleur).

Impératif

L'impératif est le mode des phrases injonctives, il exprime l'ordre (tour affirmatif : Fuyez!) ou la défense (tour négatif : Ne bougez pas).

C'est le plus pauvre des quatre modes personnels : il n'a que trois personnes grammaticales et pas de pronom sujet (2e du singulier : mange, 1re du pluriel : mangeons, 2e du pluriel : mangez).

L'impératif n'a que deux temps : présent (temps simple : cours, courons, courez), passé (temps composé, très limité d'emploi : aie couru, ayons couru, ayez couru).

Des trois voix : active, passive, pronominale, seule la voix active accepte le temps du passé.

Certains verbes sont défectifs à l'impératif (pouvoir, devoir).

Notez que la 1re personne du pluriel peut signifier une 2e personne du singulier (politesse) ou du pluriel (plusieurs personnes) et même une 1re du singulier si le scripteur s'exhorte lui-même (*Allons, dépêchons mon ami. Allons, dépêchons jeunes gens. Allons-y!*). Voir personnes grammaticales.

Les verbes du 1er groupe forment la 2e personne de l'impératif présent en "e" (*mange, saute, chante*). Les verbes des 2e et 3e groupe forment la 2e personne en "s" (*finis, cours, bois*). Voir conjugaison. Les exceptions suivantes provoquent parfois des erreurs :

"cueillir, accueillir, recueillir, souffrir, tressaillir, recouvrir, couvrir, découvrir, ouvrir, entrouvrir, assaillir, offrir" forment leur finale en "e" et non en "s".

Subjonctif

Quelle que soit sa voix (active, passive, pronominale), un verbe a sept modes possibles (voir modes). le **subjonctif** est essentiellement le mode de la subordination, de l'indécision, du doute, du fait pensé. C'est aussi le mode le plus délicat d'emploi.

Il a quatre temps qui vont deux par deux : présent et passé, imparfait et plus-queparfait.

- le présent exprime aussi bien le futur (Je veux que tu écrives la préface au mois de mars de l'année prochaine).
- le passé exprime l'antériorité par rapport au moment actuel (Je veux qu'il ait connu le second personnage au moment où il abandonne son travail).
- le plus-que-parfait exprime l'antériorité par rapport à l'imparfait (*Je voulais que tu eusses connu mon enfance*).

Le subjonctif se rencontre en proposition principale ou indépendante, il exprime un ordre ou une défense (Qu'il sorte! Qu'il ne touche pas mes livres.), un souhait (Puissiez-vous prendre la bonne décision), une supposition (Qu'il ait la santé et nous pourrons compter sur lui), une concession (Qu'il ne l'ait pas fait exprès, voilà qui ne nous avance guère).

En proposition subordonnée le subjonctif s'emploie après des verbes de forme impersonnelle marquant la nécessité, le doute, le désir, etc. Après "que" introduisant une subordonnée complément d'objet mise en tête de la phrase. Après des verbes d'opinion, de déclaration, de perception quand le fait est simplement envisagé. Dans de nombreuses subordonnées circonstancielles.

Cet usage du subjonctif est traité sous diverses entrées et nous vous conseillons de lire, en cas de besoin, locutions conjonctives et mode, "que" indicatif ou subjonctif, ainsi que la concordance des temps.

Infinitif

L'infinitif est souvent appelé la forme nominale du verbe. C'est la forme la plus simple de l'expression verbale ; avec le participe et le gérondif, il est l'un des trois modes dits impersonnels. Il ne porte ni l'indication de nombre ni l'indication de personne (*manger*, *boire*, *danser*, *dormir*)

- 1. Infinitif comme nom: il peut avoir toutes les fonctions du nom.
- **2. Infinitif comme verbe** : il peut conserver toute sa valeur de verbe et être le noyau d'une proposition, celle-ci est alors dite infinitive (*Il ne sait pas où passer la soirée*). Mais on peut aussi le trouver comme noyau d'une principale.

Dans une proposition principale (ou indépendante) il exprime :

- l'ordre ou la défense, il est alors proche de l'impératif (Ne rien jeter par la fenêtre);
- l'interrogation ou l'exclamation (Que faire ?);
- l'affirmation (Et les enfants de pleurer).

Dans une subordonnée, complétive ou relative, il est la plupart du temps en position de complément d'objet (*Il écoute son fils jouer du piano*). Il faut pour cela que l'infinitif ait son sujet propre.

Participe

Le participe est la forme adjectivale du verbe. Sous cette forme le verbe "participe" de la nature de l'adjectif (*Des fleurs séchées. Des enfants obéissants*). On distingue le participe passé (forme en "é", "i", "u") et le participe présent (forme en "ant").

Gérondif

Le gérondif est la forme du participe présent. Il est, la plupart du temps, précédé de "en". Il exprime, par rapport au verbe principal, une action simultanée (*Il marche en rêvant*). Parfois, le participe présent est précédé de "aller" et indique la continuité ou la progression (*Ils vont chantant. La peur va croissant*, etc.).

Normalement, le gérondif doit se rapporter au sujet du verbe principal (*En attendant le plaisir de vous rencontrer, veuillez recevoir...* "veuillez" est la seconde personne de l'impératif présent, ce n'est pas cette personne qui attend, le sujet doit normalement être repris *En attendant le plaisir de vous rencontrer, je vous prie de recevoir...*).

Personnes grammaticales

Le verbe varie selon la personne, le nombre, le mode et le temps (voir temps (du verbe).

Le verbe varie en personne, c'est-à-dire qu'il change sa terminaison selon que le sujet est à la première personne (*je chante*), à la deuxième personne (*tu chantes*) ou à la troisième personne (*ils chantent*). Voir conjugaison.

Parmi les sept modes possibles d'un verbe (indicatif, conditionnel, impératif, etc.), trois modes n'acceptent pas la variation selon les personnes, il s'agit de l'indicatif (chanter), **du** participe passé (chanté/e), **du** gérondif (chantant). Ces modes sont dits **impersonnels**.

- La première personne représente celui qui parle ou qui écrit (*Je partirai demain*). Au pluriel, la première personne représente un **ensemble** dans lequel se comprend celui qui parle ou écrit (*Nous partirons demain*).
- La deuxième personne représente le destinataire, auditeur ou interlocuteur (*Tu partiras demain*). Au pluriel la deuxième personne représente un **ensemble** d'interlocuteurs (*Vous partirez demain*).
- La troisième personne représente l'être ou la chose dont on parle (*Il partira demain*. Cet homme partira demain). Au pluriel la troisième personne représente des êtres ou des choses dont on parle.

Bien entendu, les personnes peuvent se confondre, soit que celui qui parle s'adresse à lui-même (Je me dis : "pourquoi tu as fait cette bêtise!", soit que le locuteur utilise un "nous" de politesse ou de majesté (Nous avons étudié de nombreuses sources..., le "nous" ne représentant qu'un personne), soit encore qu'il s'adresse à son interlocuteur en utilisant un "vous" de politesse.

L'infinitif, le participe et le gérondif sont des **modes impersonnels** qui n'admettent pas la distinction des personnes grammaticales.